

## Appel à financement Programme ADVENIR 2

Le programme ADVENIR, porté par l'Avere France et avec l'appui de son partenaire technique Eco CO<sub>2</sub>, vise à promouvoir l'installation de bornes de recharges intelligentes sur le territoire français via une aide financière (matériel et installation), permettant le développement des infrastructures de recharge en voirie, en parking des flottes et des véhicules des salariés d'entreprise et d'autres personnes publiques, et en parking résidentiel partagé via les particuliers, les bailleurs sociaux et les syndicats.

Il a été validé par l'arrêté du 21 décembre 2018 dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Le montant total maximum alloué par les financeurs du programme sur la période 2016-2020 était de **19,92 millions d'euros HT** et sera totalement consommé courant 2020.

Pour la phase 2 du programme ADVENIR, dit **ADVENIR 2**, l'Avere France et Eco CO<sub>2</sub> sont aujourd'hui à la recherche de nouveaux financeurs pour un montant maximal de **100 millions d'euros HT pour la période de 2020-2023**.

**L'appel à financement est divisé en 20 tranches de 5 millions d'euros HT, soit d'1 TWhc. Un financeur pourra se voir attribuer plusieurs tranches, en fonction des propositions reçues.**

Les contributions au fonds du programme ADVENIR 2 seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par l'Avere, en fonction des perspectives budgétaires à moyen-terme et validées en Comité de pilotage.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par l'Avere dès la réception des fonds, lesquelles donneront droit à des CEE programme à hauteur de 1 MWh cumac pour 5 € HT versés au fonds du programme (montant fixé par arrêté du Ministre en charge de l'énergie).

Les obligés intéressés par le financement du programme enverront leur proposition à Nathalie Léger ([nathalie.leger@avere-france.org](mailto:nathalie.leger@avere-france.org)) avant le **29 mai 2020 à midi**.

Les propositions devront préciser :

- Volume global et nombre de tranches de financement proposé pour le présent appel ADVENIR 2 ;
- Volumes de financements déjà prévus pour d'autres programmes CEE en cours de déploiement ou en cours de signature ;
- Volume prévisionnel d'obligation en TWhc sur la 4<sup>e</sup> période 2018-2021 ;
- Exposé de leur stratégie et de leur expertise interne envers la mobilité électrique ;
- Moyens autres que financiers proposés pour aider au déploiement du programme ADVENIR 2.